



Nations Unies
Consolidation de la paix

UN PBF - Fonds pour la
Consolidation de la Paix



Au service
des peuples
et des nations

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DE PRESTATAIRE AUDIO-VISUEL POUR APPUYER LES OUTILS DE REDEVABILITE DEJA EN PLACE A TRAVERS LA PRODUCTION D'EMISSION TELEVISION OU RADIO DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

(Award ID 00097146)

| Résultat CPD | Référence PTA | Indicateur |
|--|--|--|
| Les institutions démocratiques et les acteurs en charge de la redevabilité et de l'Etat de droit ont des attributions claires, des ressources et des capacités appropriées, exercent leurs fonctions de façon efficace et transparente et facilitent l'accès à la justice, la lutte contre la corruption et la participation citoyenne | Produit 2.2 : La culture de la redevabilité des représentants politiques envers la population est développée/améliorée 2.2.1 Appuyer l'élaboration d'outils de dialogue entre parlementaires et électeurs - Appuyer les outils de redevabilité déjà en place (Emission télé/ radio dans les deux chambres) | INDICATEUR 2.2. Nombre d'institutions et acteurs (y compris le Parlement et l'organe de gestion des élections) disposant d'outils et de compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions et à la promotion de la participation citoyenne y compris les femmes et les jeunes Données de référence : 0 (2016) Cible 2017 : 4 |

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Madagascar a obtenu un financement du Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) dans lequel s'inscrit le projet Institutions Démocratiques Intègres, Représentatives et Crédibles (IDIRC) pour une durée de 2 ans (septembre 2016 à décembre 2018). Ce projet vise à renforcer la confiance des citoyens envers les institutions publiques à travers un appui aux institutions de redevabilité et de lutte contre la corruption ainsi qu'à la création d'espaces de dialogue et d'accès à l'information.

Dans ce cadre, les deux institutions clef de redevabilité, à savoir l'Assemblée Nationale et le Sénat, font partie intégrante des partenaires de ce projet. Une initiative de diffusion périodique d'émissions télé et radio sur les activités de l'Assemblée Nationale a déjà existé en 2016 et 10 premières émissions télé et radio ont déjà été diffusées sur les chaînes nationales ayant un fort taux d'audimat. L'objectif de ces émissions est de permettre au public de connaître l'institution et ses rôles/missions et de permettre à l'AN de jouer ainsi pleinement son rôle de redevabilité envers les citoyens électeurs. Cette initiative sera encore appuyée dans le cadre du présent projet. Aussi, un prestataire est-il à recruter pour produire des émissions télé et radio pour l'Assemblée Nationale.

(Handwritten signature and initials)